

Informations clés concernant l'appel à propositions régional spécifique Date de lancement le 21.11.2022 par la Facilité Investissements pour l'emploi (IFE)

L'IFE lancera un appel à propositions régional avec une date limite de soumission des notes conceptuelles au 22.12.2022. Le tableau ci-dessous résume les informations clés, les étapes et les délais relatifs à cet appel à propositions.

Les conditions spécifiques pour les candidatures sont décrites dans le **Guide d'instructions pour les candidats**. Veuillez étudier attentivement ce document afin de vérifier si votre entité et votre projet remplissent ces conditions. Veuillez ne soumettre une candidature que si votre projet est suffisamment mûr pour remplir toutes les conditions énoncées dans le Guide d'instructions pour les candidats et dans le système de candidature pour une subvention en ligne. Dans le cas contraire, envisagez de soumettre une demande lors de la prochaine occasion de soumission, qui pourrait avoir lieu en juin 2023. Une annonce officielle sera faite une fois que la prochaine date de soumission aura été déterminée.

Pour pouvoir soumettre une candidature, les candidats doivent s'inscrire sur le système en ligne SmartME : <https://smartme.adalia.fi/login/IFE>

Informations générales	Notes / Lignes directrices	Dates / Échéanciers
Numéro d'identification de l'appel	Au cours du processus de candidature, un numéro de candidat unique commençant par ce numéro d'identification d'appel sera attribué	n/a
Pays	Égypte, Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Maroc ¹ , Rwanda, Sénégal, Tunisie	n/a
Secteur	L'appel à propositions est ouvert à tous les secteurs	n/a
Langue	- Anglais pour l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana et le Rwanda - Français pour la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie Les soumissions dans d'autres langues ne seront pas prises en compte pour l'évaluation.	n/a
Date de lancement de l'appel à propositions	À partir de cette date, vous pouvez vous connecter à SmartME, remplir et soumettre la candidature	21.11.2022

¹ En préparation

Informations générales	Notes / Lignes directrices	Dates / Échéanciers
Webinaires	Des sessions de questions et réponses sur l'IFE et sur l'appel à propositions seront organisées, auxquelles les candidats intéressés pourront assister gratuitement	Les dates seront publiées à la date de lancement
Date limite de soumission des questions	Les questions soumises après cette date ne recevront pas de réponse	Sera publiée à la date de lancement
Date limite de soumission de la Note Conceptuelle	Il s'agit de la date limite pour la soumission des propositions. L'IFE ne tiendra pas compte des soumissions au-delà de cette date.	22.12.2022
Processus d'évaluation de la Note Conceptuelle	Les informations fournies dans la Note Conceptuelle seront vérifiées, y compris éventuellement par le biais de visites sur place. Ce processus d'évaluation permet d'établir une liste restreinte de candidats qui seront invités à soumettre une Proposition de Projet Complète.	Environ 8 semaines
Période de formulation de la Proposition de Projet Complet	Les candidats présélectionnés seront invités à élaborer et à soumettre une proposition de projet complète approfondie via SmartME	Environ 7 semaines
Processus d'évaluation des propositions de projets complets	Évaluation des propositions de projet complètes par un processus approfondi de diligence raisonnable sur les demandes. Le délai dépend de la complexité du projet, du temps nécessaire pour les visites sur place, etc.	En fonction, entre autres, de la clarté et de l'exactitude de la proposition
Période contractuelle	Finalisation d'une convention de subvention comprenant tous les compléments requis tels que le plan de décaissement et le plan de mise en œuvre du projet	Environ 4-6 semaines

Synthèse des principes et conditions clés

Aspect	Brève description	Chapitre correspondant
Catégories de projets et part maximale de cofinancement IFE	1. Projets à but non lucratif ayant un impact sur la création d'emplois - ne générant pas de revenus- (proportion de subvention max. 90 %) 2. Projets à but non lucratif ayant un impact sur la création d'emplois - générant des revenus - (proportion de subvention max. 75 %) 3. Projets à but lucratif ayant un impact plus large sur la création d'emplois (proportion de subvention max. 35 %)	Chapitre 2

Aspect	Brève description	Chapitre correspondant
	Projets à but lucratif ayant un impact sur la création d'emplois (proportion de subvention max. 25 %) <u>Veuillez noter :</u> Pour les projets à but non lucratif (cat. 1 et 2), il doit être prouvé que tous les actifs cofinancés par IFE appartiendront irrévocablement à une entité à but non lucratif et que les revenus / bénéfices potentiels générés par le projet seront réinvestis et ne seront pas distribués à des entités ou des personnes publiques ou privées.	
Indicateurs clés de performance (ICP)	IFE cible les ICP suivants : ICP 1 : Nombre de nouveaux emplois créés soit dans l'entité ou les entités du candidat et/ou dans les entités tierces parties ICP 2 : Nombre d'améliorations des conditions de travail des employés existants ICP 3 : Nombre de salariés bénéficiant de mesures de qualification professionnelle/complémentaire <u>Veuillez noter :</u> - Les emplois dans les entités tierces parties ne peuvent être comptés que dans le cas où ils sont créés en tant que résultat direct de l'investissement - Les emplois créés grâce à l'amélioration des conditions générales du cadre socio-économiques ne peuvent pas être comptabilisés, même si ces améliorations sont un effet indirect du projet. - Les centres de formation qui n'offrent que des formations professionnelles, mais qui ne présentent pas de lien démontré avec la création directe de nouveaux emplois, ne sont pas éligibles. - Les candidats ont l'obligation de faire un suivi et de prouver les emplois créés suite à l'achèvement de la phase d'investissement et au début de la phase d'exploitation pendant 3 ans !	Annexe 1
Candidats éligibles	Entités publiques, entreprises privées, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, etc.	Chapitre 2
Exigence pour les candidats	Au moins 3 ans d'expérience pertinente (à l'exception des entités récemment enregistrées dans le pays d'appel, qui sont des entités détenues par un candidat individuel ou de l'un des membres du	Chapitre 3

Aspect	Brève description	Chapitre correspondant
	consortium) et une situation financière saine. • Respect des normes internationales concernant les aspects environnementaux et sociaux, les règles de passation des marchés, etc. • Respect des conditions spécifiques liées à l'IFE, telles que l'établissement de rapports réguliers, le suivi de la création d'emplois, etc.	
Exigences générales du projet	• Potentiel de création d'emplois d'au moins 125 nouveaux emplois par subvention de 1 million • Tous les emplois doivent être nouveaux et de bons emplois dans le secteur privé • Le projet doit prouver son additionnalité • Le projet ne doit pas causer de distorsion de marché	Chapitre 4
Additionnalité	• Les candidats doivent prouver que la subvention éventuelle de IFE est absolument nécessaire à la mise en œuvre du projet et que toutes les autres options de financement alternatives (prêts ou fonds propres) ont été explorées (particulièrement important pour les projets des cat. 3 et 4).	Annexe 5
Montant de la subvention	• Entre min. 1 million EUR et max. 10 millions EUR	Chapitre 5.1
Contribution propre	• Toujours requis • Numéraire et contributions en nature admissibles • Min. 15 % du total de la contribution propre requise en numéraire	Chapitre 5.2
Dépenses éligibles	• Seuls les coûts survenant pendant la phase d'investissement • Pas de coûts récurrents	Chapitre 5.3
Procédure de sélection	• Appel à propositions	Chapitre 6
Étape de développement du projet	• Les projets doivent être à un stade de développement avancé, à démontrer par la présentation d'études de pré-faisabilité et de marketing, de devis de coûts, de pré-accords concernant le plan de financement, etc. • Les projets à l'étape de l'idée ne seront pas acceptés. • Les projets qui sont déjà en cours de mise en œuvre ne sont pas éligibles	Chapitre 6.2

Besoin de plus d'informations ?

L'IFE organisera des webinaires expliquant les conditions et modalités de soumission. Les dates précises seront publiées à la date de lancement.

Veuillez consultez notre section FAQ couvrant les questions et réponses des appels à propositions précédents ici : <https://invest-for-jobs.com/en/ife-faq>

En outre, des questions peuvent être soumises pendant la période de soumission uniquement par écrit à l'adresse électronique suivante : **cfp.regional@invest-for-jobs.com**.

Les questions soumises par un autre moyen de communication ou par d'autres canaux ne sont pas recevables.

Les questions et leurs réponses respectives seront publiées sur un site web spécifique au cours de la période de soumission (ce site web sera annoncé et disponible à la date de lancement).